
DESTINATAIRES :	Tout le personnel et tous les médecins utilisateurs du bulletin de décès (SP-3)
EXPÉDITEUR :	Hélène Jean-Baptiste, coordonnatrice des services d'accueil et archives médicales
DATE :	Le 15 septembre 2022
OBJET :	Déploiement du système d'information des événements démographiques (SIED) par le MSSS

Le 20 septembre 2022, le Ministère de la santé et des services sociaux déploiera le *Système d'information des événements démographiques* (SIED).

Ce système a pour principaux objectifs de simplifier la gestion des bulletins de décès (SP-3) en passant du papier au numérique ainsi que d'accélérer le traitement de ceux-ci. Le SIED remplacera donc le formulaire papier du bulletin de décès (SP-3) à partir du 20 septembre 2022.

L'utilisation du SIED se fait en application de l'article 46 de la *Loi sur la santé publique*. Cette version numérique du bulletin de décès (SP-3) permettra une certification médicale ainsi que la transmission de l'information au Directeur de l'état civil et à l'Institut de la statistique du Québec. Il est à noter que les informations à inscrire dans ce système demeurent les mêmes que celles requises dans la version papier.

Aussi, la complétion des formulaires numériques se fera en collaboration avec les entreprises de services funéraires (ceux-ci auront accès à la section « disposition du corps » dès qu'elle y seront identifiées).

Différents comités d'implantation au CISSS de la Montérégie-Ouest travaillent en amont depuis plusieurs mois afin d'assurer un déploiement réussi. Vous retrouverez toute l'information pertinente (capsules de formation, guide de connexion, etc.) sur la page intranet dédiée au [SIED](#) et/ou via l'[espaceMDMO](#).

HJB